REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 décembre 2017

Compte rendu affiché le 21 décembre 2017

Date de convocation du Conseil municipal le 08 décembre 2017

Président : Madame Hélène GEOFFROY, Maire

Secrétaire élu : Madame Nassima KAOUAH

Membres présents à la séance :

Hélène GEOFFROY, Pierre DUSSURGEY, Matthieu FISCHER, Stéphane GOMEZ, Muriel LECERF, Fatma FARTAS, Ahmed CHEKHAB, Eliane DA COSTA, Marie-Emmanuelle SYRE, Nadia LAKEHAL, Yvan MARGUE, David TOUNKARA, Liliane BADIOU, Jean-Michel DIDION, Nassima KAOUAH, Jacques ARCHER, Pierre BARNEOUD, Armand MENZIKIAN, Régis DUVERT, Josette PRALY, Stéphane BERTIN, Yvette JANIN, Antoinette ATTO, Christine BERTIN, Christine JACOB, Oscar Virginie COMTE, Myriam MOSTEFAOUI, YAHIAOUI, Philippe ZITTOUN, Philippe MOINE, Sacha FORCA, **Batoul HACHANI.**

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

Kaoutar DAHOUM à Jean-Michel DIDION, Christiane PERRET-FEIBEL à Philippe MOINE, Charazede GAHROURI à Sacha FORCA.

Membres absents excusés:

Membres absents: Mourad BEN DRISS, Morad AGGOUN, Bernard GENIN, Nordine GASMI, Nawelle CHHIB, Mustafa **USTA, Laurent PATRY**

Membres démissionnaires: Marie-France VIEUX-MARCAUD, Sophie CHARRIER, Sandra OLIVER, Dorra HANNACHI, Patrick MANDOLINO.

Nombre de membres Art. 2121-2 Qui ont pris En Exercice part à la du CGCT délibération 43 43 36

Objet:

17.12.0855

Attribution d'une subvention à l'Association de la fondation étudiante pour la ville (AFEV)

PRÉFECTURE DU RHÔNE

Reçu le 2 1 DEC. 2017

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DE L'ADMINISTRATION LOGALE

RAPPORT DE MONSIEUR GOMEZ

Mesdames, Messieurs,

L'association de la fondation étudiante pour la ville (AFEV) fait appel à de jeunes étudiants soucieux d'une implication sociale dans la vie de la cité.

Devant cette motivation des étudiants, et pour une implication compatible avec les études, l'AFEV a cherché à des tisser des liens entre les universités, les étudiants et les territoires.

À Vaulx-en-Velin, l'AFEV intervient sur deux champs d'action :

- des accompagnements individualisés d'élèves de l'élémentaire au collège dans le cadre du Programme de Réussite Éducative (45 accompagnements individuels),
- les colocations à projets solidaires « KAPS » au sein de la résidence étudiante Ksar d'Est Métropole Habitat (12 jeunes « kapseurs » dans 3 colocations).

Cette démarche de « Kaps » vise à impliquer des étudiants dans des actions de citoyenneté et de solidarité dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville et en particulier sur le quartier Vernay Verchères où est située la résidence Ksar. En lien avec les acteurs locaux et les services municipaux, plusieurs axes d'intervention ont été définis pour l'année 2017-2018 : participation aux différentes manifestations et temps forts sur le quartier, accompagnement et promotion des mobilités actives, accompagnement de projets développés sur le quartier autour du développement durable (sensibilisations aux économies d'énergies, à la consommation écoresponsable, appui à la dynamique autour des parcelles de jardins, etc.), avec une recherche systématique d'ouverture des étudiants sur la ville.

Pour mettre en œuvre l'ensemble de ces actions à Vaulx-en-Velin, l'AFEV s'appuie sur une salariée chargée de développement, 4 volontaires en service civique et 45 étudiants bénévoles.

Un premier Comité de Pilotage partenarial a été mis en place en septembre 2017. Il a permis de définir plus précisément les attentes de la Ville vis-à-vis des actions de l'association et les modalités d'un pilotage partenarial de l'action de l'AFEV à Vaulx-en-Velin, en associant en particulier le bailleur EMH, la Métropole de Lyon et l'État.

Pour mener à bien l'ensemble de ces actions, une participation de la Ville de Vaulx-en-Velin à hauteur de 5 000 € est sollicitée.

En conséquence, je vous propose :

- ➤ de décider le versement de la subvention de 5 000 € à l'AFEV ;
- ➤ de dire que la dépense d'un montant de 5 000 € est imputée au chapitre 65 article 6574 du budget primitif 2017.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité.

Nombre de suffrage	s exprimés : 30	6
Votes Pour : 36		
Votes Contre:		
Abstention:		

➤ Décide le versement de la subvention de 5 000 € à l'AFEV ;

> dit que la dépense d'un montant de 5 000 € est imputée au chapitre 65 article 6574 du budget primitif 2017.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois, et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

Madame la Maire,

Helène GEOFFROY